



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

DELIBERATION N° : 20190606_10

OBJET : Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) de la rivière des Remparts - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts
Approbation du compte-rendu annuel d'activité arrêté au 31/12/2017

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

17 JUIN 2019

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents - Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Séance du 06 juin 2019****DÉLIBÉRATION N° : 20190606_10****OBJET :****Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) de la rivière des Remparts - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts
Approbation du compte-rendu annuel d'activité arrêté au 31/12/2017**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Contexte

La Ville de Saint-Joseph est traversée par la rivière des Remparts qui draine la partie sud du massif de la Fournaise, dans une zone soumise à une pluviométrie très importante et à des crues violentes.

De plus, une partie des berges est soumise à un risque d'effondrement réel. Le plan de prévention des risques (PPR) affecte une part significative du territoire communal, notamment des zones déjà construites.

En raison de ces risques d'inondation mais surtout d'effondrement de berges, un plan de prévention des risques naturels a été élaboré. Il définit notamment une zone « rouge », inconstructible de part et d'autre des berges de la rivière des Remparts.

Dans ce contexte très contraignant, la Commune de Saint-Joseph, soumise à une croissance forte, s'est lancée dans une démarche volontaire de reconquête de son centre-ville.

Une étude de projet urbain a été réalisée en 2004 et validée par le conseil municipal. Elle préconise une densification et une extension du Centre-Ville, enjambant la rivière des Remparts, faisant de celle-ci non plus une rupture dans le tissu urbain mais une liaison entre les deux rives.

Par délibération n°1 en date du 21 mars 2013, la Commune de Saint-Joseph a confié à la SPL MARAINA un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts.

Sa mission porte d'une manière générale sur l'organisation de la gestion administrative, technique, financière et comptable de l'opération.

Une convention précisant notamment les modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement a été signée entre la SPL MARAINA et la Commune.

A ce titre, et conformément à l'article 12.2 de la convention de mandat, un compte-rendu annuel d'activité doit être présenté tous les ans.

Compte Rendu Annuel d'Activité :

Le bilan prévisionnel actualisé du Compte Rendu Annuel d'Activité est le suivant :

- Total des dépenses : 20 514 231,12 € TTC
- Total des recettes : 20 514 231,12 € TTC

Le montant du nouveau bilan est diminué par rapport au dernier bilan approuvé au 05 octobre 2017. Cette évolution se justifie par une mise à jour du programme et du coût des travaux retenus à l'issue des études AVP et par la mise à jour du phasage de l'opération à l'issue des études PRO.

Nota : La collectivité a approuvé une réalisation des travaux en **4 tranches** :

- **Tranche 1** : Protection contre le risque de submersion - Centre-ville – Radier fusible
- **Tranche 2** : Travaux de confortement contre les crues - Centre-ville 1^{ère} phase (rive gauche) + dépôt goyave
- **Tranche 3** : Travaux de confortement contre les crues - Centre-ville 2^{ème} phase (rive droite)
- **Tranche 4** : Aménagements urbains Centre-ville

RUBRIQUES	Dernier bilan approuvé (octobre 2017) € TTC	Situation comptable au 31/12/2017 € TTC	Bilan révisé au 01/01/2018 € TTC
HONORAIRES OPÉRATIONNELS	1 905 458,00	682 596,30	1 905 458,00
TRAVAUX	22 649 430,00	0	17 886 519,01
FRAIS FINANCIERS	0	0	0
RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE	676 684,12	159 720,39	676 684,12
AUTRES DÉPENSES	45 570,00	13 775,80	45 570,00
TOTAL DÉPENSES	25 277 142,12	856 092,49	20 514 231,13
APPELS DE FONDS	24 600 458,00	744 811,60	19 837 547,00
REMÉMORATION DU MANDATAIRE	676 684,00	159 720,39	676 684,12
TOTAL RECETTES	25 277 142,00	904 531,99	20 514 231,12

Les évolutions entre le bilan approuvé en conseil municipal le 05 octobre 2017 et le bilan proposé pour 2017 sont les suivantes :

Les lignes du bilan ont été mises à jour :

- Pour la partie Honoraires opérationnels, reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 1 905 458,00 € TTC.
- Pour la partie Travaux, les crédits des lignes 4110 -Tranche 1, 4111-Tranche 2, 4112-Tranche 3 et 4113-Tranche 4 sont mis à jour pour correspondre au programme et au coût des travaux retenus à l'issue des études AVP et pour correspondre également au phasage de l'opération validé à l'issue des études PRO.
- Le montant total des dépenses de la partie Travaux passe de 22 649 430,00 € TTC à 17 886 519,01 € TTC.
- Le montant total des dépenses de la partie Rémunérations du mandataire reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 676 684,12 € TTC.
- Le montant total des dépenses de la partie Autres dépenses reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 45 570,00 € TTC.
- Le montant prévisionnel des dépenses pour l'année 2018 s'élève à 81 919,34 € TTC.
- Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2017 par rapport au montant total des dépenses du bilan approuvé en Conseil Municipal le 05/10/2017, passe de 25 277 141,00 € TTC à 20 514 231,12 € TTC.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité de l'opération de travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts arrêté au 31/12/2017, comprenant le plan de financement prévisionnel actualisé s'élevant à 20 514 231,12 € TTC ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et à accomplir tout acte dans le cadre de cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20130321_1 du 21 mars 2013,

Vu la note explicative de synthèse n°10,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **APPROUVE** le compte-rendu annuel d'activité de l'opération de travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts arrêté au 31 décembre 2017, comprenant le plan de financement prévisionnel actualisé s'élevant à 20 514 231,12 € TTC.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY



COMMUNE DE SAINT-JOSEPH



« MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIF AUX
TRAVAUX DE TRAITEMENT DES CRUES
DE LA RIVIERE DES REMPARTS »

Compte Rendu Annuel d'Activité Année 2017

Juin 2018



Société Publique Locale Maraina
38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69- Email : contact@spl-maraina.com

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA MISSION	3
I.1 PRESENTATION GENERALE	3
I.2 PERIMETRE D'INTERVENTION	4
I.3 PROGRAMME DES ETUDES A REALISER	4
I.4 LES INTERVENANTS	5
II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER	6
II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES	6
II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES	7
II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE	8
III. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL	9
III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2017	9
III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2017	19
IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2018	20
IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL	20
IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS	20
V. CONCLUSION	22
V.1 BILAN OPERATIONNEL POUR L'ANNEE 2017 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2018	22
V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2017 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2018	23
VI. ANNEXES	27
VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS	27
VI.2 PLANNING ACTUALISE AU 31/12/2017	28
VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES POUR L'ANNEE 2017	29

I. PRESENTATION DE LA MISSION

I.1 PRESENTATION GENERALE

Le centre-ville de Saint – Joseph est traversé par la Rivière des Remparts, qui draine la partie sud du Massif de la Fournaise, dans une zone soumise à une pluviométrie très importante et périodiquement à des crues violentes.

La rivière a tracé son lit dans une alternance d'alluvions et de coulées de lave. Cette hétérogénéité rend les berges instables, notamment dans le centre-ville où une partie des berges est soumise à un risque d'effondrement réel.

Par ailleurs, dans les zones amont, la forte pente et la hauteur des remparts peut créer des éboulements gigantesques, tel celui de Mahavel en 1965.

En raison de ces risques d'inondation mais surtout d'effondrement de berges, un Plan de Prévention des Risques naturels a été élaboré. Celui-ci affecte une part significative du territoire communal. Il définit notamment une zone « rouge », inconstructible, de part et d'autre des berges de la Rivière des Remparts. Une centaine d'habitations (soit 300 à 400 personnes) et environ 45 entreprises (commerces et services) sont situées dans cette zone. Sont aussi concernés le CCAS, le Trésor Public, la Mission Locale.

Dans ce contexte très contraignant, la Commune de Saint-Joseph, soumise à une croissance forte, s'est lancée dans une démarche volontaire de reconquête de son centre-ville.

Une étude de Projet Urbain a été réalisée en 2004 et validée par le Conseil Municipal.

Celle-ci préconise une densification et une extension du centre-ville, enjambant la Rivière des Remparts, faisant de celui-ci non plus une rupture dans le tissu urbain mais une liaison entre les deux rives.

Ainsi, l'endiguement de la rivière des Remparts est devenu un enjeu et un préalable majeur pour le développement de la Commune de Saint – Joseph qui souhaite confier sa réalisation à la SPL Maraiïna dans le cadre d'un mandat de travaux.

I.2 PERIMETRE D'INTERVENTION



I.3 PROGRAMME DES ETUDES A REALISER

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;
- La reprise et l'actualisation des études préliminaires ;
- La préparation du choix du maître d'œuvre, signature du contrat de maîtrise d'œuvre, après approbation du choix du maître d'œuvre par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- La préparation de l'approbation des avant-projets et accord sur le projet ;
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ;
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- La réception de l'ouvrage.

I.4 LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
Commune de Saint-Joseph	Maître d'Ouvrage	Joël HOAREAU	0262 35 80 00	joel.hoareau@mairie-saintjoseph.fr
		Frédéric FONTAINE	0262 35 80 00	frederic.fontaine@mairie-saintjoseph.fr
		Jean-Paul LESQUELIN	0262 35 80 00	jeanpaul.lesquelin@mairie-saintjoseph.fr
CASUD		Doris CARASSOU	0262 30 87 87	dcarassou@casud.re
		Pascal HOARAU	0692 32 71 05	phoarau@casud.re
		Emmanuel DAESSLE	0692 44 24 91	e.daessle@casud.re
SPL MARAÏNA	Mandataire	Gilbert RIVIERE	0262 91 91 60	gilbert.riviere@spl-maraina.com
		Thomas GUIROUS	0262 91 91 60	thomas.quirous@spl-maraina.com
		Magalie TECHER	0262 91 91 60	magalie.techet@spl-maraina.com
		Anne-Lise VERNICHON	0262 91 91 60	anne-lise.vernichon@spl-maraina.com
SCP	Mandataire du groupement	Laurent MONTAGNER	0677 93 19 83	laurent.montagner@canal-de-provence.com
		Bruno GRAWITZ	0442 66 70 69	bruno.grawitz@canal-de-provence.com
		Stéphane DEMANGEON	0262 47 67 62	stephane.demangeon@canal-de-provence.com
		Raphael BOREL	0442 66 77 51	raphael.borel@canal-de-provence.com
Atelier-LD	Cotraitant	Didier LARUE	0478 39 09 66	didier.larue@atelierld.com
		Laurent MARIN	0693 13 89 58	laurent.marin@atelierld.com
Biotope	Cotraitant	Yves Capon	0262 46 67 75	ycapon@biotope.fr
DEAL	Prévention des risques	Cyril CASSAI	0262 40 26 83	cyril.cassai@developpement-durable.gouv.fr
	Eau et Biodiversité	Thierry LAGADEC	0262 94 72 59	thierry.lagadec@developpement-durable.gouv.fr
	Antenne Sud	Olivier URIEN	0262 40 25 03	olivier.urien@developpement-durable.gouv.fr

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- **21/03/2013** **Délibération du Conseil Municipal**
 - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux « Etudes et travaux de traitement des crues de la rivière des remparts », de son contenu, du montant prévisionnel et du financement des études.

- **03/04/2013** **Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraïna**
 - Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération.

- **19/04/2013** **Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraïna**
 - Approbation de la Convention de Mandat à la SPL Maraïna pour un montant global de l'opération de 25 277 141.00 € TTC, dont une rémunération de 676 684. 00 € TTC.

- **21/05/2013** **Notification de la convention de mandat à la SPL Maraïna**

- **22/09/2014** **Approbation du CRAC 2013**

- **29/06/2015** **Approbation du CRAC 2014**

- **29/09/2016** **Approbation du CRAC 2015**

- **05/10/2017** **Approbation du CRAC 2016**

- **Décembre 2018** **Notification de l'avenant de transfert du mandat de la Commune de saint-Joseph à la CASUD**

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES

Intitulé	Bilan approuvé	Titulaire	Date de notification	Engagement ETTC			Réalisé			
				Base	Montant des avenants	Total engagé	Reste à engager	Réalisé au 31/12/2017	Reste à réaliser	% d'avancement
3002 Traitement des crues rivière des remparts	25277142,12			2087108,74	2087108,74	2087108,74	23190033,38	856092,49	1231016,25	41,02
3100 Honoraires de MOE	1110398,00			1036522,20	1036522,20	1036522,20	73875,80	432015,62	604506,58	41,63
Marchés de Prestations Intellectuelles				1036522,20	1036522,20	1036522,20		432015,62		
14-00952 MOE Rivière des remparts		00402 SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE	14/01/2014	1036522,20	1036522,20	1036522,20		432015,62		
3120 Autres études	40000,00			1513,50	1513,50	1513,50	39486,50	1513,50		100,00
lettre commande				1513,50	1513,50	1513,50		1513,50		
17-04672 AVIS SANITAIRE		1135 DAVID LEBON		1513,50	1513,50	1513,50		1513,50		
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00			291749,99	291749,99	291749,99	343,01	205395,93	86354,06	70,40
Marchés de Prestations Intellectuelles				291749,99	291749,99	291749,99		205395,93		
15-01899 Mission géotechnique de type G2		00443 GEOLITHE	09/07/2015	291749,99	291749,99	291749,99		205395,93		
3240 Honoraires de CSFS	26680,13			23680,13	23680,13	23680,13	3000,00	488,25	23191,88	2,06
Marchés de Prestations Intellectuelles				23680,13	23680,13	23680,13		488,25		
16-02924 Mission de CSFS de niveau 2		00293 ARCHITEK	09/03/2016	23680,13	23680,13	23680,13		488,25		
3290 Honoraires de Géomètre	90048,87			43183,00	43183,00	43183,00	46845,87	43183,00		100,00
Marchés de Services				43183,00	43183,00	43183,00		43183,00		
15-01442 Levés topographiques		00112 SARL CABINET VIELAND	05/09/2014	43183,00	43183,00	43183,00		43183,00		
5110 Rémunération SPL Marais	676884,12			676884,12	676884,12	676884,12		159720,39	516963,73	23,60
Rémunération mandataire				676884,12	676884,12	676884,12		159720,39		
14-00526 Mandat de maîtrise d'ouvrage		00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	19/04/2013	676884,12	676884,12	676884,12		159720,39		
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00			13775,80	13775,80	13775,80	7924,20	13775,80		100,00
Factures				8064,72	8064,72	8064,72		8064,72		
13-00381 FACT N° FA 346 046 - Tlx crues Rivière des Remparts			07/08/2013	1337,80	1337,80	1337,80		1337,80		
13-00385 FACT N° FA 346 824 - Tlx traitement crues R. Remparts			21/08/2013	615,39	615,39	615,39		615,39		
13-00386 FACT N° 93124 - Matrise oeuvre			21/08/2013	485,78	485,78	485,78		485,78		
13-00403 Riv. Remp - Facture JIR n° 92649 - Mission MOE			02/08/2013	920,21	920,21	920,21		920,21		
13-00435 RIV REMPARTS - Publication AAPC MOE BOAMP			04/10/2013	976,50	976,50	976,50		976,50		
13-00436 RIV REMPARTS - Publication avis rectificatif AAPC MOE			13/11/2013	97,65	97,65	97,65		97,65		
14-00781 FA 2610813			08/05/2014	488,25	488,25	488,25		488,25		
14-00828 FA PA 358 790			17/04/2014	455,96	455,96	455,96		455,96		
14-00920 FA PA 361 776			18/04/2014	405,05	405,05	405,05		405,05		
14-00922 FA 102692			17/06/2014	634,76	634,76	634,76		634,76		
14-01118 FA PA 364 693			30/06/2014	528,16	528,16	528,16		528,16		
14-01131 FA 104680			21/08/2014	599,00	599,00	599,00		599,00		
lettre commande			22/08/2014	520,21	520,21	520,21		520,21		
14-00909 Achat d'unité de publication				5711,08	5711,08	5711,08		5711,08		
14-01076 Etude géotechnique - Avis publication		00011 DILA - BOAMP		781,20	781,20	781,20		781,20		
15-01547 Avis publication - GEOTECHNICIEN Relancé		00011 DILA - BOAMP		976,50	976,50	976,50		976,50		
15-01566 Avis publication - GEOTECHNICIEN Relancé		00011 DILA - BOAMP		976,50	976,50	976,50		976,50		
15-01567 Avis publication - GEOTECHNICIEN Relancé		00009 LE JIR - LE JOURNAL		500,36	500,36	500,36		500,36		
15-02035 Avis d'attribution - GEOTECHNICIEN RELANCE		00010 LE QUOTIDIEN		455,96	455,96	455,96		455,96		
15-02036 Avis d'attribution - GEOTECHNICIEN RELANCE		00009 LE JIR - LE JOURNAL		357,40	357,40	357,40		357,40		
15-02202 Avis de parution - CSFS de niveau 2		00010 LE QUOTIDIEN		348,67	348,67	348,67		348,67		
15-02203 Avis de parution - CSFS de niveau 2		00009 LE JIR - LE JOURNAL		397,11	397,11	397,11		397,11		
15-02284 Avis d'attribution - GEOTECHNICIEN RELANCE		00010 LE QUOTIDIEN		429,13	429,13	429,13		429,13		
				488,25	488,25	488,25		488,25		

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 974-219740123-20190606-DCM20190606_10-DE

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Approuvé en Conseil Municipal le 05/10/2017

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3002 Traitement des crues rivière des remparts	23296905,18	1980236,94	25277142,12
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1756182,48	149275,52	1905458,00
3100 Honoraires de MOE	1023408,29	86989,71	1110398,00
3120 Autres études	36866,36	3133,64	40000,00
3210 Honoraires de géotechnicien	269210,14	22882,86	292093,00
3220 Honoraires de contrôle technique	269400,00	22899,00	292299,00
3240 Honoraires de CSPS	24589,98	2090,15	26680,13
3290 Honoraires de Géomètre	82994,35	7054,52	90048,87
3800 Révision des prix	49713,36	4225,64	53939,00
4 TRAVAUX	20875050,70	1774379,30	22649430,00
4110 Tranche 1	299539,17	25460,83	325000,00
4111 Tranche 2	6830000,00	580550,00	7410550,00
4112 Tranche 3	11449180,65	973180,35	12422361,00
4170 Révisions	1114723,50	94751,50	1209475,00
4180 Tolérance Moe	590803,69	50218,31	641022,00
4181 Imprévus	590803,69	50218,31	641022,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	623672,00	53012,12	676684,12
5110 Rémunération SPL Mardina	623672,00	53012,12	676684,12
6 AUTRES DEPENSES	42000,00	3570,00	45570,00
6101 Reprographie	10000,00	850,00	10850,00
6102 Supports de communication	12000,00	1020,00	13020,00
6104 Publication et insertion dans la presse	20000,00	1700,00	21700,00

Montant prévisionnel global de l'opération :

➤ **23 296 905,18 € HT soit 25 277 142,12 € TTC.**

III. ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2017

- 03/04/2013 Réunion préalable au démarrage de la mission
- 26/06/2013 Lancement de la consultation, par la SPL Maraiña, relative au marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération « traitement des crues de la rivière des remparts
- 27/06/2013 Réunion sur l'avancement de la convention PAPI avec la DEAL
- 01/07/2013 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n° 1
- 22/08/2013 Ouverture des plis de la consultation de MOE et pré-enregistrement des offres
- 05/09/2013 Jury et CAO pour les candidatures de MOE – Enregistrement des offres
- 01/10/2013 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre par la CAO après avis favorable du jury au groupement SOCIETE CANAL DE PROVENCE / ATELIER LD / BIOTOPE
- 17/12/2013 Obtention de l'avis favorable des services de l'Etat pour le financement de l'opération - 60 % FEDER, 10% ETAT, 30% COMMUNE
- 19/12/2013 Réception par la SPL Maraiña de l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre au nom et pour le compte de la commune de Saint-Joseph
- 20/01/2014 Notification du marché de maîtrise d'œuvre
- 29/01/2014 Réunion de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre à la SPL Maraiña
OS N° 1- démarrage des études préliminaires
- 31/01/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n° 2
- 04/01/2014 2^{ème} réunion de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre en mairie – présentation du groupement de MOE à l'équipe municipale
- 03/02/2014 OS 2 – démarrage MC2 – Expertise écologique saison humide
- 10/02/2014 OS 4 – démarrage MC1 – CCTP prestations de topographie

- 12/02/2014 OS N° 3 - suspension des études préliminaires
- 27/03/2014 OS N° 5 – démarrage MC1 – CCTP prestations de reconnaissance géotechnique
- 31/03/2014 Transmission du CRAC de l'année 2013 par la SPL Maraiña à la Commune
- 17/04/2014 Remise par la MOE du rapport d'étape pour les études préliminaires
- 05/05/2014 Réunion à l'antenne sud DEAL – pré-cadrage réglementaire et définition des conditions d'intervention dans le lit de la rivière pour la mission géotechnique
- 07/05/2014 Réunion avec la Cellule de Veille Hydrologique de la DEAL
Réunion de travail SPL/Commune/MOE
- 14/05/2014 Publication de l'AAPC de prestations de topographie
- 19/05/2014 OS N° 6 – reprise des études préliminaires
- 04/06/2014 Date limite de réception des offres de prestations de topographie
- 06/06/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune du DCE relatif aux études géotechniques pour validation
- 13/06/2014 Validation par la commune du DCE relatif aux études géotechniques
- 20/06/2014 Ouverture des plis de la consultation de prestations de topographie
- 23/06/2013 Envoi des demandes de pièces complémentaires relatives aux candidatures pour le marché de prestations de topographie
- 30/06/2013 Réception des pièces complémentaires relatives aux candidatures pour le marché de prestations topographiques
- 30/06/2014 Remise par la MOE du rapport complet des études préliminaires
- 01/07/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n° 3
- 08/07/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune du rapport d'analyse pour les prestations de topographie
- 12/07/2014 Publication du marché « études géotechniques de type G2 »
- 16/07/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la maîtrise d'œuvre du rapport d'analyse du rapport d'études préliminaires version n° 1

- 25/07/2014 Transmission par le maître d'œuvre de l'appel d'offres préliminaire version n° 2
- 01/08/2014 Attribution du marché de prestations topographiques au groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA par la commission Ad hoc
- 06/08/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune d'un courrier de sensibilisation à l'optimisation des délais impartis aux tâches qui sont restées de compétence communale
- 01/09/2014 Date limite de réception des offres pour les études géotechniques
- 01/09/2014 Réunion de présentation des études préliminaires au COTECH
- 02/09/2014 Ouverture des plis de la consultation d'études géotechniques
- 09/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña d'une demande de précision au candidat du marché d'études géotechniques
- 11/09/2014 Notification du marché de prestations topographiques au groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA
- 11/09/2014 Réunion de présentation des études préliminaires à l'équipe municipale
- 15/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña d'une deuxième demande de précision au candidat du marché d'études géotechniques
- 17/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune du rapport d'analyse pour les études géotechniques
- 18/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña au maître d'œuvre du courrier de réception de la phase études préliminaires
- 18/09/2014 Décision de la Commission d'Appel D'offre de déclarer la consultation du marché « études géotechnique de type G2 » infructueuse
- 18/09/2014 Signature de l'OS n° 1 au groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA de démarrage des prestations de levés linéaires
- 22/09/2014 Approbation du CRAC 2013 par le Conseil Municipal
- 07/10/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n° 4
- 16/10/2014 Réunion avec les services de la DEAL pour définir précisément les conditions d'accès au lit de la rivière pour la réalisation de l'étude géotechnique
- 23/10/2014 Signature de l'OS n° 2 au groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA de démarrage des prestations de levés en plan

- 07/11/2014 Réception par la SPL Maraiña de la part des exemplaires contractuels des rapports définitifs des études préliminaires
- 03/11/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune d'un état des dépenses sur le mandat
- 18/11/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la commune des exemplaires contractuels des rapports définitifs des études préliminaires
- 05/12/2014 Transmission par le groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA des rendus topographiques – 1^{ère} livraison
- 11/12/2014 Transmission par le groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA des rendus topographiques – 2^{ème} livraison
- 23/12/2014 Transmission par le groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA des rendus topographiques – 3^{ème} livraison
- 23/12/2014 Réception du courrier de la DEAL définissant les conditions d'accès au lit de la rivière pour la réalisation des études géotechniques
- 26/01/2015 Réunion concernant le rendu topographique du groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA avec le prestataire et la Moe – demande de compléments sur certaines zones de levés
- 27/01/2015 Signature de l'OS n°7 par la Moe – Reprise de l'expertise écologique prévue dans la mission complémentaire n° 2
- 06/02/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune du DCE du marché « études géotechniques de type G2-relancé » pour avis avant publication
- 09/02/2015 Transmission par le groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA des rendus topographiques – livraison finale
- 10/02/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de la demande d'arrêté autorisant la SPL Maraiña à signer l'avenant n°1 au marché de topographie
- 17/02/2015 Publication du marché « études géotechniques de type G2-relancé »
- 02/03/2015 Réception de l'arrêté autorisant la SPL Maraiña à signer l'avenant n°1 au marché de topographie
- 27/03/2015 Notification au groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA de l'avenant 1 au marché de prestation topographique portant sur la réalisation d'un modèle numérique de terrain sur l'ensemble du bassin-versant de la Rivière des remparts
- 06/03/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n° 5

- 09/03/2015 Transmission par la Moe à la SPL M écolo- gique des milieux naturels
- 23/03/2015 Transmission par le groupement Cabinet Veyland / SINTEGRA des rendus topographiques – livraison du MNT (prestation de l'avenant n°1 au marché)
- 31/03/2015 Transmission du projet de CRAC 2014 à la Commune pour avis
- 01/04/2015 Date limite de réception des offres pour le marché « études géotechniques de type G2-relancé »
- 27/04/2015 Approbation du CRAC 2014 par le Conseil d'Administration de la SPL Maraiña
- 05/05/2015 Attribution du marché « études géotechniques de type G2-relancé » au groupement GEOLITHE / FORINTECH par la CAO de la Commune de saint-Joseph
- 15/05/2015 Notification au groupement SOCIETE CANAL DE PROVENCE / ATELIER LD / BIOTOPE de l'avenant 1 au marché de Maîtrise d'œuvre portant sur la modification de la durée du marché
- 01/06/2015 Réunion entre la SPL Maraiña, les services techniques, le service comptable et le service financier de la Commune de Saint-Joseph – point sur le contenu des documents comptables transmis par la SPL Maraiña et point sur la consommation du financement PGRI
- 02/06/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune d'un projet de courrier à l'attention de la DEAL pour la demande de prorogation du financement (prise en compte des dépenses éligibles jusqu'au 31 octobre 2015)
- 10/06/2015 Transmission du CRAC 2014 par la SPL à la Commune pour approbation
- 16/06/2015 Réunion préalable au démarrage de la mission géotechnique
- 19/06/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n° 6
- 29/06/2015 Approbation du CRAC 2014 par le Conseil Municipal
- 30/06/2015 Réception par la SPL Maraiña de l'arrêté autorisant à signer le marché « études géotechniques de type G2-relancé » au nom et pour le compte de la Commune
- 09/07/2015 Notification du marché « études géotechniques de type G2-relancé »
- 17/07/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n° 7

- 04/08/2015 Réception de l'arrêté portant autorisation temporaire accordée au groupement Géolithe/Forintech dans le cadre des prestations de géotechniques (secteur centre-ville)
- 10/08/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune des rapports de l'expertise écologique du site d'études
- 27/08/2015 Signature de l'OS n° 8 par la Moe – Démarrage des études d'avant-projet
- 01/09/2015 Publication du marché de CSPS dans les journaux d'annonces légales
- 22/09/2015 Réunion d'avancement de la phase AVP
- 28/09/2015 Courrier de la SPL Maraiña à la DEAL sollicitant la réalisation d'un « cadrage préalable »
- 29/09/2015 Réunion entre la SPL Maraiña, la Commune et la DEAL pour évoquer le solde de la subvention en cours sur le POE 2007-2013 et les conditions d'éligibilité et de fonctionnement des financements sur le POE 2014-2020
- 30/09/2015 Date limite de remise des offres pour le marché de CSPS
- 05/10/2015 Transmission par la SPL Maraiña à la Commune de l'appel de fonds n° 8
- 06/10/2015 Réunion concernant l'enquête judiciaire portant sur l'accusation de conduite d'opération soumise à la police de l'eau sans autorisation (prestation de géotechnique) ; Objet : les travaux peuvent-ils continuer malgré l'enquête, des mesures complémentaires doivent-elles être mises en œuvre ?
- 07/10/2015 Réception de l'arrêté portant autorisation d'occupation temporaire accordée au groupement Géolithe/Forintech dans le cadre des prestations de géotechniques (dépôt goyave)
- 09/10/2015 Ouverture des plis pour le marché de CSPS
- 19/10/2015 Audition de la SPL Maraiña dans le cadre de l'enquête judiciaire portant sur l'accusation de conduite d'opération soumise à la police de l'eau sans autorisation (prestation de géotechnique)
- 31/10/2015 Transmission par La Moe d'un rapport intermédiaire d'avancement de l'AVP
- 31/10/2015 Transmission par Géolithe/Forintech des rapports de l'étude G2 AVP
- 08/12/2015 Attribution du marché de CSPS au candidat ARCHITEX par la Commission Ad 'hoc

- 09/12/2015 Transmission par la SPL Maraina à la Commune des éléments permettant de solder la subvention du POE 2007-2013 y compris l'état des dépenses attesté par l'expert-comptable
- 15/12/2015 Réunion entre La SPL Maraina, la Commune, la Moe et la DEAL concernant la méthodologie pour la réalisation de l'ACB (Analyse Coût Bénéfice)
- 18/12/2015 Transmission par le MOE à la SPL Maraina des études d'avant-projet
- 05/01/2016 Signature par la MOE de l'OS n° 9 – Démarrage de la MC3 – Analyse Coût Bénéfice
- 14/01/2016 Réunion de travail SPL Maraina/MOE/Commune concernant l'ACB
- 18/01/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Commune d'une note au Maire relative à la problématique du financement PAPI de l'opération
- 20/01/2016 Transmission par la SPL Maraina à la MOE de son rapport d'analyse de l'AVP
- 22/01/2016 COPIL AVP - Validation de l'AVP
- 25/01/2016 Réception par la SPL Maraina de la version n° 2 de l'AVP
- 08/02/2016 Réception par la SPL Maraina de l'autorisation de signer le marché de CSPS par la Commune
- 11/03/2016 Notification du marché de CSPS au candidat ARCHITEX
- 06/05/2016 Signature par la MOE de l'OS n° 10 – Démarrage de la MC2 – Etude d'impact
- 14/04/2016 Réception par la SPL Maraina du cadrage réglementaire réalisé par la Préfecture
- 29/04/2016 Réunion de travail SPL Maraina/MOE/Commune concernant l'ACB et les études réglementaires
- 19/05/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Commune de l'appel de fonds n° 9
- 02/06/2016 Réunion de préparation de la prestation de géotechnique G2 PRO
- 08/06/2016 Réunion de présentation de l'ACB aux services de l'Etat
- 21/06/2016 Réunion avec les services de l'Etat concernant le cadrage réglementaire

- 21/06/2016 Réunion de présentation aux services de l'Etat des études de diagnostic, de planification, de programmation, de financement et de suivi et d'évaluation, de l'étude de faisabilité et de l'étude d'impact et des impacts du projet sur le foncier non maîtrisé
- 29/06/2016 Signature par la MOE des OS n° 11 et 12 – reprise de la MC2 – Etude d'impact et loi sur l'eau
- 01/07/2016 Signature des OS n° 10 et 11 par le MOE – Reprise mission complémentaire MC2 Etude d'impact et démarrage MC2 dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement
- 12/07/2016 Signature de l'OS n° 2 par Géolithe/Forintech - Démarrage de la mission géotechnique G2 PRO
- 13/07/2016 Réception de l'arrêté portant autorisation d'occupation temporaire accordée au groupement Géolithe/Forintech dans le cadre des prestations de géotechniques G2 PRO
- 19/07/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Commune d'un courrier relatif aux acquisitions foncières à réaliser dans le cadre de l'opération
- 20/07/2016 Transmission par la SPL Maraina à la DEAL d'un courrier sollicitant la délimitation du Domaine Public Fluvial
- 20/07/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Commune d'un courrier sollicitant la validation du périmètre du projet urbain et un positionnement quant à la stratégie à mettre en œuvre pour la réalisation des acquisitions foncières
- 02/08/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Commune de l'appel de fonds n°9 annulant et remplaçant le précédent
- 01/09/2016 Réunion de présentation du projet aux architectes paysagistes conseil de la DEAL
- 06/09/2016 Réunion de travail entre la SPL Maraina et la MOE
- 12/09/2016 Réception par la SPL Maraina d'un courrier de la DEAL concernant la délimitation du Domaine Public Fluvial
- 21/09/2016 Signature des OS n° 12 et 13 par le MOE – Affermissement de la tranche conditionnelle et démarrage de la phase PRO
- 13/10/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Commune de la demande d'autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la fixation de l'enveloppe travaux et à la rémunération définitive du MOE
- 18/10/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Commune de l'appel de fonds n° 10
- 20/10/2016 Transmission par Géolithe/Forintech des rapports de l'étude G2 PRO version 1
- 26/10/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Commune du dossier de demande d'autorisation unique pour approbation

- 16/11/2016 Réunion en Mairie
 - Validation du périmètre de l'AVP
 - Validation du dossier d'autorisation unique
 - Décision de confier une mission foncière à la SPL Maraina
- 14/11/2016 Transmission par Géolithe/Forintech des rapports de l'étude G2 PRO version 2
- 29/11/2016 Réception par la SPL Maraina de l'avis du CSPS sur le dossier AVP
- 02/12/2016 Dépôt par la SPL Maraina à la Préfecture du dossier de demande d'autorisation unique pour instruction
- 10/01/2017 Accusé de réception de la Préfecture relatif au dossier de demande d'autorisation unique pour instruction
- 06/02/2017 Courrier de la mairie à la SPL sollicitant une proposition pour une mission foncière complémentaire
- 07/02/2017 Transmission par la SPL Maraina à la Commune du projet d'avenant n° 1 à la convention de mandat relatif à une mission foncière complémentaire
- 13/03/2017 Transmission par la SPL Maraina à la Préfecture d'un courrier de relance relatif à l'instruction du dossier de demande d'autorisation unique
- 17/03/2017 Courrier de la DEAL – avis de complétude du dossier d'autorisation unique
- 12/04/2017 Réunion avec les services de l'Etat concernant les remarques formulées dans l'avis de complétude du dossier de demande d'autorisation unique
- 25/04/2017 Courrier de la SPL Maraina à l'ARS de demande de désignation d'un hydrogéologue agréé
- 25/04/2017 Courrier de la SPL Maraina à la Commune relatif aux points bloquants du dossier d'autorisation unique (modification de programme, EBC) et au financement de l'opération
- 11/05/2017 Courrier de la SPL Maraina à la Préfecture sollicitant une demande de désignation d'un hydrogéologue agréé
- 15/05/2017 Réception du courrier de l'ARS désignant l'hydrogéologue agréé
- 29/05/2017 Réception du devis de l'hydrogéologue agréé
- 29/05/2017 Transmission des éléments techniques de l'opération à l'hydrogéologue agréé pour l'établissement de son avis sanitaire
- 23/06/2017 Réunion de travail avec l'ARS et l'hydrogéologue agréé

- 26/06/2017 Réception des compléments au dossier de autorisation unique de la part de la maîtrise d'œuvre
- 05/07/2017 Transmission du CRAC 2016 pour avis
- 10/07/2017 Réunion sur site avec l'hydrogéologue agréé
- 19/07/2017 Transmission pour approbation de la note justificative pour le devis relatif à la réalisation d'un avis sanitaire sur les forages Delbon par un hydrogéologue agréé
- 24/08/2017 Transmission du CRAC 2016 pour approbation
- 29/08/2017 Réunion de travail en mairie
- 13/09/2017 Réunion avec DEAL et Région – conformation du financement de l'opération par le FEDER
- 27/09/2017 Réunion de travail entre Maraina et MOE concernant la reprise des dossiers réglementaires et la rémunération complémentaire sollicitée
- 25/10/2017 Transmission d'un courrier sensibilisant la commune à l'avancement et au financement de l'opération
- 03/11/2017 Courrier de la Commune validant les modifications de programme (préalable à la finalisation des dossiers réglementaires), validant le devis pour la réalisation de l'avis sanitaire
- 05/10/2017 CM – Approbation du CRAC 2016
- 01/11/2017 Réception de l'avis sanitaire de l'hydrogéologue agréé
- 03/11/2017 Transmission du projet d'avenant au marché de MOE relatif à la fixation de l'enveloppe prévisionnelle, à la fixation de la rémunération définitive et à l'intégration de missions complémentaires

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2017

Intitulé	Bilan approuvé €TTC	Réalisé			% d'avancement
		Réalisé en 2017	Cumul Réalisé au 31/12/2017	Reste à réaliser	
1 DEPENSES	25277142,12	72477,77	856092,49	24421049,63	3,39
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00	30665,94	682596,30	1222861,70	35,82
3100 Honoraires de MOE	1110398,00	29152,44	432015,62	678382,38	38,91
3120 Autres études	40000,00	1513,50	1513,50	38486,50	3,78
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00		205395,93	86697,07	70,32
3220 Honoraires de contrôle technique	292299,00			292299,00	
3240 Honoraires de CSPS	26680,13		488,25	26191,88	1,83
3290 Honoraires de Géomètre	90048,87		43183,00	46865,87	47,96
3800 Révision des prix	53939,00			53939,00	
4 TRAVAUX	22649430,00			22649430,00	
4110 Tranche 1	325000,00			325000,00	
4111 Tranche 2	7410550,00			7410550,00	
4112 Tranche 3	12422361,00			12422361,00	
4170 Révisions	1209475,00			1209475,00	
4180 Tolérance Moe	641022,00			641022,00	
4181 Imprévus	641022,00			641022,00	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12	41811,83	159720,39	516963,73	23,60
5110 Rémunération SPL Maraino	676684,12	41811,83	159720,39	516963,73	23,60
6 AUTRES DEPENSES	45570,00		13775,80	31794,20	30,23
6101 Reprographie	10850,00			10850,00	
6102 Supports de communication	13020,00			13020,00	
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00		13775,80	7924,20	63,48
2 RECETTES	25277142,12	41811,83	904531,97	24372610,15	3,58
7 Mandant	25277142,12	41811,83	904531,97	24372610,15	3,58
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	24600458,00		744811,60	23855646,40	3,03
7101 Rémunération du mandataire	676684,12	41811,83	159720,37	516963,75	23,60
SOLDE	-0,00		48439,48		

IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2018

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2018 devra permettre :

- La finalisation des dossiers réglementaires et dépôt pour instruction ;
- La définition d'un phasage de travaux financièrement cohérent avec les services de la collectivité ;
- La réalisation du DCE de la 1^{ère} tranche de travaux ;
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Joseph à la CASUD ;

IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des appels de fonds (hors rémunération) pour l'année 2018 s'élève à **23 151.40 € TTC**, réparti trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisionnel €TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total 2018
7100 Justification des Dépenses		23151,40			23151,40

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Intitulé	Bilan approuvé ~€TTC	Prévisionnel 2018				
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Année
1 DEPENSES	25277142,12	3153,91	6801,75	51436,25	20527,43	81919,34
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00			48437,00		48437,00
3100 Honoraires de MOE	1110398,00			48437,00		48437,00
3120 Autres études	40000,00					
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00					
3220 Honoraires de contrôle technique	292299,00					
3240 Honoraires de CSPS	26680,13					
3290 Honoraires de Géomètre	90048,87					
3800 Révision des prix	53939,00					
4 TRAVAUX	22649430,00					
4110 Tranche 1	325000,00					
4111 Tranche 2	7410550,00					
4112 Tranche 3	12422361,00					
4170 Révisions	1209475,00					
4180 Tolérance Moe	641022,00					
4181 Imprévus	641022,00					
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12	3153,91	6801,75	2999,25	20527,43	33482,34
5110 Rémunération SPL Marçaina	676684,12	3153,91	6801,75	2999,25	20527,43	33482,34
6 AUTRES DEPENSES	45570,00					
6101 Reprographie	10850,00					
6102 Supports de communication	13020,00					
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00					
2 RECETTES	25277142,12	3153,91	29953,15	2999,25	20527,43	56633,74
7 Mandant	25277142,12	3153,91	29953,15	2999,25	20527,43	56633,74
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	24600458,00		23151,40			23151,40
7101 Rémunération du mandataire	676684,12	3153,91	6801,75	2999,25	20527,43	33482,34
SOLDE	-0,00					

V. CONCLUSION

V.1 BILAN OPERATIONNEL POUR L'ANNEE 2017 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2018

❖ Bilan opérationnel pour l'année 2017

L'année 2017 a permis :

- La sollicitation de la commune pour intégrer une mission foncière à la convention de mandat - Transmission d'une proposition financière par la SPL Maraina ;
- Instruction du dossier d'autorisation unique par les services de l'Etat ;
- La réception de l'avis de complétude du dossier et réunion de travail avec les services de l'Etat ;
- La sollicitation de la commune par la SPL Maraina concernant les points bloquants de l'avis de complétude (modification de programme, EBC) ;
- La production des éléments de complétude par la maîtrise d'œuvre ;
- La désignation d'un hydrogéologue agréé pour la réalisation d'un avis sanitaire ;
- La réalisation de l'avis sanitaire sur les forages Delbon ;
- La validation par la commune des modifications de programme ;
- La proposition d'un avenant n° 2 au marché de MOE ;
- La confirmation par la Région du financement de l'opération par le FEDER.

❖ Objectifs d'activité pour 2018

L'année 2018 devra permettre :

- La finalisation des dossiers réglementaires et dépôt pour instruction ;
- La définition d'un phasage de travaux financièrement cohérent avec les services de la collectivité ;
- La réalisation du DCE de la 1^{ère} tranche de travaux ;
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Joseph à la CASUD ;

V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2017 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2018

Intitulé	Bilan approuvé €TTC		Réalisé au 31/12/2017		Prévisionnel	Bilan proposé		Reste à réaliser
			Réalisé en TTC	Reste		Nouveau	Ecart	
1 DEPENSES	25277142,12	856092,49	24421049,63	19658138,63	20514231,12	-4762911,00	19658138,63	
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00	682596,30	1222861,70	1222861,70	1905458,00	-0,00	1222861,70	
3100 Honoraires de MOE	1110398,00	432015,62	678382,38	678382,38	1110398,00	-0,00	678382,38	
3120 Autres études	40000,00	1513,50	38486,50	38486,50	40000,00	0,00	38486,50	
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00	205395,93	86697,07	86697,07	292093,00	0,00	86697,07	
3220 Honoraires de contrôle technique	292299,00	292299,00	292299,00	292299,00	292299,00	0,00	292299,00	
3240 Honoraires de CS/PS	26680,13	488,25	26191,88	26191,88	26680,13	0,00	26191,88	
3290 Honoraires de Géomètre	90048,87	43183,00	46865,87	46865,87	90048,87	0,00	46865,87	
3800 Révision des prix	53939,00	53939,00	53939,00	53939,00	53939,00	-0,00	53939,00	
4 TRAVAUX	22649430,00	22649430,00	22649430,00	17886519,01	17886519,01	-4762910,99	17886519,01	
4110 Tranche 1	325000,00		325000,00	625000,00	625000,00	300000,00	625000,00	
4111 Tranche 2	7410550,00		7410550,00	7400000,00	7400000,00	-10550,00	7400000,00	
4112 Tranche 3	12422361,00		12422361,00	5200000,00	5200000,00	-7222361,00	5200000,00	
4113 Tranche 4	1209475,00		1209475,00	2170000,00	2170000,00	2170000,00	2170000,00	
4170 Révisions	641022,00		641022,00	1209475,00	1209475,00	-0,00	1209475,00	
4180 Tolérance Moe	641022,00		641022,00	641022,00	641022,00	0,00	641022,00	
4181 Imprévus	641022,00		641022,00	641022,00	641022,00	0,00	641022,00	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12	159720,39	516963,73	516963,73	676684,12	0,00	516963,73	
5110 Rémunération SPL Maraina	676684,12	159720,39	516963,73	516963,73	676684,12	0,00	516963,73	
6 AUTRES DEPENSES	45570,00	13775,80	31794,20	31794,20	45570,00	-0,00	31794,20	
6101 Reprographie	10850,00		10850,00	10850,00	10850,00	0,00	10850,00	
6102 Supports de communication	13020,00		13020,00	13020,00	13020,00	-0,00	13020,00	
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00	13775,80	7924,20	7924,20	21700,00	0,00	7924,20	
2 RECETTES	25277142,12	904531,98	24372610,14	19609699,14	20514231,12	-4762911,00	19609699,14	
7 Mandant	25277142,12	904531,98	24372610,14	19609699,14	20514231,12	-4762911,00	19609699,14	
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	24600458,00	744811,60	23855646,40	19092735,40	19837547,00	-4762911,00	19092735,40	
7101 Rémunération du mandataire	676684,12	159720,38	516963,74	516963,74	676684,12	0,00	516963,74	
SOLDE	-0,00							

Mandat de maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux de traitement des crues de la Rivière des Remparts
Compte-Rendu Annuel d'Activité - Année 2017

Les évolutions entre le bilan approuvé en Conseil Municipal le [] et le bilan proposé pour l'année 2018 sont les suivantes :

➤ HONORAIRES OPERATIONNELS

- Ligne 3100 – Honoraires de Moe : Cette ligne n'est pas modifiée.
- Ligne 3120 – Autres études : Cette ligne n'est pas modifiée.
- Ligne 3210 – Honoraires de géotechnicien : Cette ligne n'est pas modifiée.
- Ligne 3220 – Honoraires de contrôle technique : Cette ligne n'est pas modifiée.
- Ligne 3240 – Honoraires de CSPS : Cette ligne n'est pas modifiée.
- Ligne 3290 – Honoraires de géomètre : Cette ligne n'est pas modifiée.
- Ligne 3800 – Révision des prix : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses de la partie Honoraires Opérationnels reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 1 905 458 € TTC.

➤ TRAVAUX

La Commune a approuvé une réalisation des travaux en **4 tranches** :

- **Tranche 1** : Protection contre le risque de submersion - Centre-ville – Radier fusible
 - **Tranche 2** : Travaux de confortement contre les crues - Centre-ville 1^{ère} phase (rive gauche) + dépôt goyave -
 - **Tranche 3** : Travaux de confortement contre les crues - Centre-ville 2^{ème} phase (rive droite)
 - **Tranche 4** : Aménagements urbains Centre-ville
-
- Ligne 4110 – Tranche 1 : Cette ligne passe de 325 000 € TTC à 625 000 € TTC, soit une augmentation de 300 000 € TTC ou 92.31 %. Cette augmentation se justifie par rapport au programme et au coût des travaux retenus à l'issue des études AVP et par la mise à jour du phasage de l'opération à l'issue des études PRO.
 - Ligne 4111 – Tranche 2 : Cette ligne passe de 7 410 550 € TTC à 7 400 000 € TTC, soit une diminution de 10 550 € TTC ou 0.14 %. Cette diminution se justifie par rapport au programme et au coût des travaux retenus à l'issue des études AVP et par la mise à jour du phasage de l'opération à l'issue des études PRO.
 - Ligne 4112 – Tranche 3 : Cette ligne passe de 12 422 361.00 € TTC à 5 200 000 € TTC, soit une diminution de 7 222 361.00 € TTC ou 58.14 %. Cette diminution se justifie par rapport au programme et au coût des travaux retenus à l'issue des études AVP et par la mise à jour du phasage de l'opération à l'issue des études PRO.
 - Ligne 4113 – Tranche 4 : Il s'agit d'une nouvelle ligne à 2 170 000.00 € TTC. Cette création de ligne se justifie par rapport au programme et au coût des travaux retenus à l'issue des études AVP et par la mise à jour du phasage de l'opération à l'issue des études PRO.

- Ligne 4170 – Révisions : Cette ligne n'est pas modifiée
- Ligne 4180 – Tolérance MOE : Cette ligne n'est pas modifiée.
- Ligne 4181 – Imprévus : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses de la partie Travaux passe de 22 649 430.00 € TTC à 17 886 519.01 € TTC.

Les crédits des lignes 4110, 4111, 4112 et 4112 sont ajustés pour correspondre au programme et au coût des travaux retenus à l'issue des études AVP et par la mise à jour du phasage de l'opération à l'issue des études PRO.

➤ REMUNERATIONS DU MANDATAIRE

- Ligne 5110 - Rémunération SPL Maraiña : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses de la partie Rémunérations du mandataire reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 676 684.12 € TTC.

➤ AUTRES DEPENSES

- Ligne 6101 – Reprographie : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 6102 – Supports de communication : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 6104 – Publication et insertion dans la presse : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses de la partie Autres dépenses reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 45 570 € TTC.

CONCLUSION :

- ✓ Les lignes du bilan ont été mises à jour.
- ✓ Le montant total des dépenses de la partie Honoraires Opérationnels reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 1 905 459 € TTC.
- ✓ Le montant total des dépenses de la partie Travaux passe de 22 649 430.00 € TTC à 17 886 519.01 € TTC. Les crédits des lignes 4110, 4111, 4112 et 4112 sont ajustés pour correspondre au programme et au coût des travaux retenus à l'issue des études AVP et par la mise à jour du phasage de l'opération à l'issue des études PRO.
- ✓ Le montant total des dépenses de la partie Rémunérations du mandataire reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 676 684.12 € TTC.

- ✓ Le montant total des dépenses de la partie Autres dépenses reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire **45 570 € TTC**.

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2017 par rapport au montant total des dépenses du bilan approuvé en Conseil Municipal le 29/09/2016, passe de **25 277 141 € TTC** à **20 514 231.12 € TTC**.

VI. ANNEXES

VI.1 ÉVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

Intitulé	Bilan approuvé		Cumul du réalisé au 31/12/2017		Cumul du réglé au 31/12/2017	Prévisionnel				Bilan proposé		
	2017	2018	Réalisé	Reste		2018	2019	2020	Au delà	Nouveau	Ecart	Reste
1 DEPENSES	25277142,12	856092,49	24421049,63	916501,10	81919,34	964091,96	8611801,29	10000326,05	20514231,12	-4762911,00	19658138,63	
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00	482596,30	1222861,70	682596,30	48437,00	263573,65	499967,65	410883,40	1905458,00	-0,00	1222861,70	
3100 Honoraires de MOE	1110398,00	432015,62	678382,38	432015,62	48437,00	170849,93	220000,00	239095,45	1110398,00	-0,00	678382,38	
3120 Autres études	40000,00	1513,50	38486,50	1513,50	28357,85	10128,65	28357,85	43297,07	40000,00	0,00	38486,50	
3210 Honoraires de géotechnicien	292093,00	205395,93	86697,07	205395,93	292299,00	43400,00	170000,00	102299,00	292093,00	0,00	86697,07	
3220 Honoraires de contrôle technique	292299,00	292299,00	292299,00	292299,00	292299,00	20000,00	170000,00	102299,00	292299,00	0,00	292299,00	
3240 Honoraires de CSFS	26680,13	488,25	26191,88	488,25	10191,88	5000,00	11000,00	10191,88	26680,13	0,00	26191,88	
3290 Honoraires de Géomètre	90048,87	43183,00	46865,87	43183,00	26865,87	20000,00	20000,00	90048,87	90048,87	0,00	46865,87	
3800 Révision des prix	53939,00	53939,00	53939,00	53939,00	12500,00	25439,00	16000,00	16000,00	53939,00	-0,00	53939,00	
4 TRAVAUX	22649430,00	22649430,00	22649430,00	22649430,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	17886519,01	-4762910,99	17886519,01	
4110 Tranche 1	325000,00	325000,00	325000,00	325000,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	625000,00	300000,00	625000,00	
4111 Tranche 2	7410550,00	7410550,00	7410550,00	7410550,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	7400000,00	-10550,00	7400000,00	
4112 Tranche 3	12422361,00	12422361,00	12422361,00	12422361,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	5200000,00	-7222361,00	5200000,00	
4113 Tranche 4	1209475,00	1209475,00	1209475,00	1209475,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	2170000,00	2170000,00	2170000,00	
4170 Révisions	641022,00	641022,00	641022,00	641022,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	1209475,00	-0,00	1209475,00	
4180 Tolérance Moe	641022,00	641022,00	641022,00	641022,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	641022,00	0,00	641022,00	
4181 Imprévus	641022,00	641022,00	641022,00	641022,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	641022,00	0,00	641022,00	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12	159720,39	516963,73	219929,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	676684,12	0,00	516963,73	
5110 Rémunération SPL Maratona	676684,12	159720,39	516963,73	219929,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	676684,12	0,00	516963,73	
6 AUTRES DEPENSES	45570,00	13775,80	31794,20	13775,80	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	45570,00	-0,00	31794,20	
6101 Reprographie	10850,00	10850,00	10850,00	10850,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	10850,00	0,00	10850,00	
6102 Supports de communication	13020,00	13020,00	13020,00	13020,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	13020,00	-0,00	13020,00	
6104 Publication et insertion dans la presse	21700,00	13775,80	7924,20	13775,80	33482,34	59574,11	100833,63	323073,65	21700,00	0,00	7924,20	
2 RECETTES	25277142,12	904531,98	24372610,14	964740,48	56633,74	940938,07	8611801,29	10000326,04	20514231,12	-4762911,00	19609699,12	
7 Mandant	25277142,12	904531,98	24372610,14	964740,48	56633,74	940938,07	8611801,29	10000326,04	20514231,12	-4762911,00	19609699,12	
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	24600458,00	744811,60	23855646,40	744811,48	23151,40	881363,96	8510967,66	9677252,38	19837547,00	-4762911,00	19092735,44	
7101 Rémunération du mandataire	676684,12	159720,38	516963,74	219929,00	33482,34	59574,11	100833,63	323073,66	676684,12	0,00	516963,74	
SOLDE	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,00	0,00	-0,01	

V1.2 PLANNING ACTUALISE AU 31/12/2017

N°	Nom de la tâche	Début	Fin
1	PLANNING PREVISIONNEL - SAINT-GERMAIN-REMPORTS DE LA RIVIERE DES REMPORTS	Mar-22/04/13	Jus-15/09/21
2	Elaboration de CC de MOE préliminaire ADO	Mar-02/04/13	Mar-05/05/13
3	Validation de CC par la commune	Mar-05/05/13	Mar-25/05/13
4	Notification de la convention de Mandat	Mar-21/05/13	Mar-21/05/13
5	Consultation de la MOE	Mar-22/05/13	Lun-13/01/14
6	Etudes préliminaires	Mar-29/05/14	Jus-23/08/14
7	Réalisation des études préliminaires phase 1	Mar-29/05/14	Jus-13/02/14
8	Réalisation des études préliminaires phase 2	Mar-29/05/14	Jus-27/06/14
9	Validation des études préliminaires	Lun-18/04/14	Jus-25/06/14
10	Etudes complémentaires	Lun-22/05/14	Ven-16/09/14
11	Consultation générale	Mar-02/06/14	Jus-04/09/14
12	Levier topographique	Mar-02/06/14	Jus-15/11/14
13	Consultation géotechnique 1 - Infirmeries	Jus-16/09/14	Jus-25/09/14
14	Aut 02/4 conditions d'extension dans le lit de la rivière	Jus-16/09/14	Mar-23/12/14
15	Consultation géotechnique 2 - Remparts	Mar-24/02/15	Ven-10/07/15
16	Expertise géotechnique G2 AOP (première)	Lun-15/07/15	Ven-18/10/15
17	Expertise géotechnique phase 1	Mar-04/02/14	Lun-03/03/14
18	Expertise géotechnique phase 2	Lun-03/11/14	Ven-12/11/14
19	MOE AOP	Lun-03/03/15	Mar-11/03/15
20	Etudes d'AOP	Lun-31/03/15	Jus-30/09/15
21	Etudes d'AOP	Lun-31/03/15	Ven-12/12/15
22	Etudes d'AOP	Lun-04/01/16	Jus-30/06/16
23	Etudes d'AOP	Mar-02/01/16	Jus-25/04/16
24	Etudes d'AOP	Mar-29/04/16	Jus-25/06/16
25	Etudes d'AOP	Lun-28/09/15	Ven-02/06/16
26	Etudes d'AOP	Mar-23/09/15	Ven-15/04/16
27	Etudes d'AOP	Mar-02/07/16	Ven-02/09/16
28	Etudes d'AOP	Mar-05/08/16	Ven-02/12/16
29	Etudes d'AOP	Mar-02/12/16	Ven-02/12/16
30	Etudes d'AOP	Mar-06/07/15	Ven-14/02/15
31	Etudes d'AOP	Lun-14/09/15	Mar-07/09/16
32	Etudes d'AOP	Mar-07/07/16	Jus-15/09/16
33	Etudes d'AOP	Mar-18/09/16	Mar-18/09/17
34	Etudes d'AOP	Mar-18/09/16	Mar-18/09/17
35	Etudes d'AOP	Mar-18/09/16	Mar-18/09/17
36	Etudes d'AOP	Lun-19/12/16	Mar-19/04/17
37	Etudes d'AOP	Lun-07/01/19	Mar-02/04/19
38	Etudes d'AOP	Mar-09/04/19	Mar-07/06/19
39	Etudes d'AOP	Lun-10/06/19	Lun-03/09/19
40	Etudes d'AOP	Mar-25/06/19	Mar-02/11/19
41	Etudes d'AOP	Lun-05/12/16	Lun-20/03/17
42	Etudes d'AOP	Mar-21/03/17	Lun-12/06/17
43	Etudes d'AOP	Mar-30/03/17	Mar-30/03/17
44	Etudes d'AOP	Mar-30/03/17	Mar-30/03/17
45	Etudes d'AOP	Mar-30/03/17	Mar-30/03/17
46	Etudes d'AOP	Lun-01/10/15	Lun-01/10/15
47	Etudes d'AOP	Lun-01/10/15	Lun-01/10/15
48	Etudes d'AOP	Mar-02/05/19	Mar-02/07/19
49	Etudes d'AOP	Lun-16/07/19	Mar-02/07/19
50	Etudes d'AOP	Lun-16/07/19	Mar-18/09/19
51	Etudes d'AOP	Mar-21/02/19	Mar-15/03/19
52	Etudes d'AOP	Jus-31/01/19	Mar-18/06/19
53	Etudes d'AOP	Jus-04/07/19	Mar-30/02/19
54	Etudes d'AOP	Lun-05/06/19	Jus-02/09/19
55	Etudes d'AOP	Mar-03/04/19	Mar-02/07/19
56	Etudes d'AOP	Mar-03/07/19	Jus-02/09/19
57	Etudes d'AOP	Mar-02/08/19	Jus-02/09/19
58	Etudes d'AOP	Mar-03/02/20	Mar-02/09/20
59	Etudes d'AOP	Lun-15/01/21	Mar-16/03/21
60	Etudes d'AOP	Mar-17/03/21	Jus-16/09/21

VI.3 **RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES POUR L'ANNEE 2017**

Intitulé	Bilan	Engagé	Tiers	Réalisé	Réglé
1 DEPENSES	25277142,12	1513,50		72477,77	140146,18
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	1905458,00	1513,50		30665,94	30665,94
3100 Honoraires de MOE	1110398,00			29152,44	29152,44
00009 NH 9			00402 SCP	8381,63	8381,63
00010 NH 10			00407 BIOTOPE	20770,81	20770,81
3120 Autres études	40000,00	1513,50		1513,50	1513,50
00001 FA N°2017HGA			1135 DAVID LEBON	1513,50	1513,50
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	676684,12			41811,83	109480,24
5110 Rémunération SPL Marais	676684,12			41811,83	109480,24
00022 NH 18			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	18731,35	18731,35
00024 NH N°19			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	3096,99	3096,99
00025 NH 20			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	3210,24	3210,24
00026 NH 20 REJET REVISION			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	-212,19	-212,19
00027 NH 21			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	9525,65	9525,65
00028 NH 22			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	7459,79	7459,79
2 RECETTES	25277142,12			41811,83	109480,24
7 Mandant	25277142,12			41811,83	109480,24
7101 Rémunération du mandataire	676684,12			41811,83	109480,24
00023 NH 18			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	18731,35	18731,35
00025 NH N°19			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	3096,99	3096,99
00027 NH 20			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	3210,24	3210,24
00028 NH 20 REJET REVISION			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	-212,19	-212,19
00029 NH 21			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	9525,65	9525,65
00030 NH 22			00064 MAIRIE DE SAINT JOSEPH	7459,79	7459,79